

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 7 novembre 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-11-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SEANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022
4. COMITÉS ET INFORMATIONS
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer d'octobre et novembre.
 - 5.2. Résolution pour acceptation de soumission de jardinière.
 - 5.3. Résolution pour changement du responsable de la Bibliothèque.
 - 5.4. Résolution pour augmentation des heures à travailler du directeur général (rétroactif).
 - 5.5. Résolution mandater une firme pour le programme de gestion des actifs municipaux.
 - 5.6. Abrogation résolution #2022-08-111 pour la MADA.
 - 5.7. Résolution pour la MADA pour ajouter les membres en soutien.
 - 5.8. Autorisation pour le versement annuel de la subvention aux Loisirs d'Aston (3,000\$).
 - 5.9. Autorisation pour le versement annuel de la subvention à la FADOQ (200\$).
 - 5.10. Demande d'approbation des sentiers de motoneiges pour la saison 2022-2023.
 - 5.11. Demande d'aide financière Moisson.
 - 5.12. Résolution – reconnaissance pour les personnes proches aidantes.
 - 5.13. Résolution 4^e programmation TECQ pour mettre le montant restant sur la rue Lemire et la rue de Courval.
 - 5.14. Dépôt des revenus et dépenses comparatifs de janvier à novembre 2021 et 2022.
 - 5.15. Dépôt des revenus et dépenses prévus de janvier à décembre 2022 en comparaison avec le budget.
6. VARIA
 - 6.1. Permis de constructions du mois d'octobre.
 - 6.2. Allocation d'un budget pour ménage du bureau municipal avant l'hiver.
7. PERIODE DE QUESTIONS
8. CLOTURE DE LA SEANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par monsieur Benoit Lussier,
appuyé par monsieur René St-Pierre,
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2022-11-139

PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le secrétaire de séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Liliane St-Hilaire.
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

M. Saül Bergeron mentionne qu'il y aura une assemblée générale annuelle (AGA) le 25 novembre au chalet des loisirs à 19h.

RIGIDBNY

Mme Christine Gaudet mentionne que nous avons reçu la Quote-part de la régie des déchets et qu'il y aura une augmentation de 35\$ par service offert. Cela augmentera donc à un total de 210\$ par résidence.

RISI

La Quote-part d'Aston-Jonction diminue pour la prochaine année d'environ 2,000\$.

BIBLIOTHÈQUE

Une invitation a été lancée aux citoyens pour aller appuyer la page Facebook de la bibliothèque. Il y aura prochainement des sondages, car il devrait y avoir de nouvelles activités. La bibliothèque est toujours à la recherche de bénévoles pour ses nouveaux projets. Si vous avez des opinions ou des suggestions pour la bibliothèque, vous pouvez communiquer par Facebook ou par courriel. Nouvel arrivage de livre le 21 novembre pour près de 700 titres.

CDÉ

Mme Liliane St-Hilaire mentionne que le dépanneur va bien. Le p'tit café prépare maintenant des repas deux jeudis par mois pour le dîner et deux vendredis par mois pour les soupers. Ces repas sont toujours offerts par des bénévoles et nous attendons toujours des volontaires pour des préparations. Mme Line Pellerin rajoute que le 2 décembre, il y aura un dîner de Noël et le souper de Noël et que par la suite le p'tit café sera en vacances jusqu'en janvier. Nous souhaitons mentionner aux personnes que la salle peut être utilisée n'importe quand dans le jour. Vous pouvez venir prendre un café, jouer aux cartes, manger des collations. Il y a deux portables, il y aura bientôt des cours de vie active. Mme Claude Gagnon termine le 14 novembre. Nous voulions la remercier pour ses services et autant comme bénévole et nous lui souhaitons une bonne retraite.

MADA

La subvention de 15,624\$ du CIUSS en collaboration avec la MADA est presque toute utilisée, ce qui a permis d'investir des montants supplémentaires dans le p'tit café. Il reste environ 2,000\$ à dépenser sur cette subvention.

MUNICIPALITÉ

Le marquage de la route de la voie ferrée, du 3^e rang et du 10^e rang a été effectué le 12 octobre 2022. Pour les eaux usées, nous sommes toujours à l'analyse des informations reçues, vous aurez des informations sous peu.

ADMINISTRATION

2022-11-140

COMPTES PAYES ET A PAYER EN OCTOBRE ET EN NOVEMBRE 2022RATIFICATION DES COMPTES PAYES

Date de facture	Fournisseur	Description	Montant	# chèque
29-06-2022	Englobe	Forage et sondage et chantier	67 242,22	6884
03-10-2022	Energie et ressources	Droits de mutation	5,00	6885
05-11-2022	François Noël	Salaire DG 09-10-22 au 05-11-22	3 246,85	6886
01-11-2022	Canadien national	Droit de passage octobre	326,50	6887
06-10-2022	Atelier Wickfab	Ajustement tondeuse pour feuille	132,22	6888
30-09-2022	FQM	Gestion projet - Garage	153,25	6889
07-10-2022	MRC Nicolet Yamaska	Service d'inspection	39,27	6890
25-10-2022	Stantec	Coordination de projet	1 952,28	6891
14-10-2022	JBM électrique	Travaux électricité municipalité	120,85	6892
13-10-2022	Groupement forestier	Déchetage terrain	4 736,97	6893
20-10-2022	Lemire et poirier	Libération retenue (5%)	4 592,53	6894
07-11-2022	Infotech	Commande papeterie	880,71	6895
07-11-2022	Moisson	Don pour aide alimentaire	60,00	6896
01-11-2022	RIGIDBNY	Contribution novembre	2 756,25	6897
18-10-2022	Lignes Maska	Lignage 3e rang, 10e rang et voie ferrée	56 631,57	6898
31-10-2022	Doyon Després	Équipements p'tit cafés (MADA)	6 502,25	6899
18-10-2022	Harnois Construction	Porte p'tit café (MADA)	558,09	6900
24-10-2022	FQM assurance	Modification assurance	14,17	6901
31-10-2022	Line Pellerin	Remb. Dépenses p'tit café (MADA)	1 400,89	6902
30-09-2022	Alarme et contrôle Alliance	Facture annuelle centrale alarme	234,55	6903
31-10-2022	Hydro-Québec	Éclairage public (octobre)	384,45	Vir. bancaire
20-10-2022	Hydro-Québec	Bureau municipal (aux 2 mois)	166,38	Vir. bancaire
20-10-2022	Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (au 2 mois)	133,01	Vir. bancaire
20-10-2022	Hydro-Québec	Garage Municipal (au 2 mois)	63,57	Vir. bancaire
07-10-2022	Ebox	Internet municipalité, Octobre	57,61	Vir. bancaire
07-10-2022	Ebox	Internet dépanneur, Octobre	46,07	Vir. bancaire
01-10-2022	Grenco	Location photocopieur Octobre	118,51	Vir. bancaire
01-10-2022	Suite microsoft	Licence Office mensuelle	80,71	Vir. bancaire
01-10-2022	Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90	Vir. bancaire
31-10-2022	M. Simoneau	Pelouse et feuilles du 2/10/22 au 8/10/22=336,60. Ainsi qu'un total de 25h30 pour feuilles	765,77	Vir. bancaire

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois d'octobre 2022 et de novembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-11-141

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE SOUMISSION DE JARDINIÈRE

CONSIDÉRANT l'offre de 2 soumissionnaires, soit Jardinerie Fortier et Pinard et Frère Inc.

CONSIDÉRANT que c'est seulement Pinard et Frère qui offre le prêt des 17 pots de fleurs.

CONSIDÉRANT que l'achat des pots de fleurs pourrait apporter une facture plus élevée à la municipalité.

en conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu unanimement :

QUE la soumission de Pinard et Frère sera acceptée

2022-11-142

RÉSOLUTION POUR RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT que l'ancienne responsable Cindy Tessier a quitté son poste de bénévole à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque doit avoir deux responsables, soit un répondant et un coordonnateur ;

CONSIDÉRANT que M. René St-Pierre et Mme Jessica Drolet souhaitent effectuer la bonne gestion de la bibliothèque ;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE madame Jessica Drolet soit nommée coordonnatrice et que monsieur René St-Pierre soit nommé répondant.

2022-11-143

RÉSOLUTION POUR AUGMENTATION DES HEURES À TRAVAILLER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT les besoins de gestion qui ont augmentés au fil des années et des nouveaux projets de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le directeur général travaille plusieurs heures pour la mise à jour des dossiers ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE les heures du directeur général seront augmentées à 37 heures 30 minutes rétroactivement à la semaine commençant par le 23 octobre 2022

2022-11-144

RÉSOLUTION POUR MANDATER UNE FIRME POUR LE PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction, par sa résolution 2021-09-098, a déposé une demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a obtenu le montant 40 000 \$ pour la réalisation de la gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT que les documents livrables suivants : la Politique en gestion des actifs municipaux, le Rapport concernant l'état des actifs, le Tableau de Bord & la Carte numérique interactive des actifs municipaux, le Rapport sur l'évaluation des besoins d'investissements et la Formation en gestions des actifs doivent être déposés avant le 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Techni-Consultant a transmis une offre de services à titre de collaborateur externe au montant de 16 000 \$ avant taxes, pour la coordination des livrables de ce programme ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses font partie des dépenses admissibles de l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

DE mandater l'entreprise Techni-Consultant au titre de collaborateur externe au montant de 16 000 \$ plus taxes pour l'élaboration des livrables du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

2022-11-145 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION #2022-08-111 POUR LA MADA**

CONSIDÉRANT que le comité de la MADA a demandé des changements à la résolution pour ajouter des membres responsables

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la résolution #2022-08-111 est abrogé pour être remplacée par la résolution #2022-11-146

2022-11-146 **RÉSOLUTION - FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE LA MADA**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée en octobre 2020 par la MRC de Nicolet-Yamaska au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) municipalités ont adhéré à la demande collective de la MRC de Nicolet-Yamaska, soit à savoir Aston-Jonction, La Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Sainte-Eulalie, Saint-François-du-lac, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Wenceslas ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat des aînés et la MRC de Nicolet-Yamaska, il est nécessaire d'adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat, dont notamment la réalisation de la Politique des aînés de la MRC de Nicolet-Yamaska et de son plan d'action MADA, ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut réserver, au sein du comité de pilotage de la MRC de Nicolet-Yamaska, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aînés qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Pellerin, a été désignée par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction par l'adoption de la résolution numéro (2021-11-132) comme étant l'élu responsable du dossier « aînés » ;

CONSIDÉRANT QU'UN élu devra être nommé comme substitut advenant un empêchement de la part de l'élu responsable, soit Mme Liliane St-Hilaire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-pierre

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser et de créer le comité de pilotage
Municipalité amie des aînés (MADA) composé de :

- Une élue du responsable du dossier des aînés, Mme Line Pellerin
- Une élue substitut du dossier des aînés, Mme Liliane St-Hilaire
- Un responsable administratif, M. François Noël

Seront présentés en soutien

- Mesdames Catherine Carignan et Annick Chamberland, représentantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Madame Chantal Tardif, personne-ressource de la MRC de Nicolet-Yamaska.
- Les membres du comité de suivi MADA, soit Mesdames Lucie Gaudet, Madelaine Jutras, Lucie Béliveau, Thérèse D. Bergeron et Messieurs Jacques Bergeron et Guy Gaudet.

QUE ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de faire la politique des aînés de la Municipalité d'Aston-Jonction ainsi que du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) d'une durée de trois ans.

2022-11-147

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de financement des Loisirs d'Aston-Jonction de 3,000\$

CONSIDÉRANT que les sommes seront investis pour les activités des loisirs

En conséquence,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 3 000\$

2022-11-148

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION À LA FADOQ

CONSIDÉRANT la demande de financement du club de la FADOC de 200\$

En conséquence,

il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 200\$

2022-11-149

DEMANDE D'APPROBATION DES SENTIERS DE MOTONEIGES POUR 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande pour le passage du club de motoneige sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction.

CONSIDÉRANT que les zones de passage n'ont pas été modifiées depuis les dernières années.

En conséquence,

il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

D'autoriser la traverse pour les sentiers de motoneiges du Club de motoneige du Centre du Québec à la jonction du 3^e rang et de la route des pins. De plus, le conseil autorise le passage sur le 3^e rang entre les numéros civiques 1320 et 1360.

2022-11-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MOISSON / MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson

En conséquence,

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

D'autoriser le versement de 60\$ pour la demande d'aide financière

2022-11-151

RÉSOLUTION – RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES

RÉSOLUTION - RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 6 au 12 novembre 2022 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;

En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide ;

En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes ;

En proclamant la semaine du 6 au 12 novembre 2022, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal.

En conséquence,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

D'APPUYER et de promouvoir la Semaine nationale des personnes proches aidantes sous le thème « Ensemble cultivons l'humain ».

2022-11-152

RÉSOLUTION 4^E PROGRAMMATION TECQ POUR METTRE LE MONTANT RESTANT SUR LA RUE LEMIRE ET LA RUE DE COURVAL

ATTENDU que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Benoit Lussier, appuyé par François Page et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

VARIA - PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour le mois de septembre, il y a eu l'émission d'un permis pour une valeur totale de travaux de 20,000\$.

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de citoyen.

2022-11-153

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19h 58.

Christine Gaudet
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier